

FICHE D'INFORMATIONS LIEU DE STAGE

CAPa PS 2024 – 2026

Vous avez été contacté par un de nos élèves pour effectuer un stage dans votre établissement et nous vous remercions de l'accueil que vous lui avez réservé. Afin de faciliter les démarches administratives et d'établir une convention de stage, nous vous prions de bien vouloir renseigner cette fiche et de la remettre à l'élève. Pour votre information, veuillez trouver ci-joint des informations relatives au cheminement des documents administratifs liés au stage professionnel ainsi que des explications sur le déroulement de celui-ci.

Elève:

Nom: _____ Prénom: _____

Périodes de stage (cocher la ou les période(s) concernée(s)):

- Du 27 octobre au 7 novembre 2025 ☐
- Du 1^{er} au 12 décembre 2025 ☐
- Du 26 janvier au 06 février 2026 ☐

Structure d'accueil:

Nom de la structure et n° SIREN: _____

Groupe et N° contrat d'assurance : _____

Représentée par: _____ En qualité de: _____

Nom du maître de stage (qualité): _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Le professeur principal .

Cheminement des documents administratifs relatifs à ce stage :

- Distribution aux élèves de ce document,
- Rencontre entre les élèves et les maîtres de stage potentiels et remise de ce document aux structures d'accueil par les élèves,
- Renseignement de ce document par les maîtres de stage qui le remettent aux élèves (si possible lors de l'entretien),
- Restitution de ce document par l'élève au professeur principal chargé de l'organisation des stages, pour validation,
- Impression des conventions de stage par les services administratifs de l'EPELFPA Lons le Saunier-Mancy (Mme ROINE),
- Distribution par le professeur principal aux élèves des conventions de stage pré remplies (en 3 exemplaires),
- Distribution des 3 conventions de stage aux maîtres de stage par les élèves pour signatures (élèves ou représentants légaux si mineurs, maîtres de stage et /ou tuteur de stage),
- Restitution des 3 conventions de stage signées à l'EPELFPA Lons le Saunier - Mancy par l'intermédiaire des élèves au professeur principal,
- Validation définitive du professeur principal et accord signé du proviseur de l'EPELFPA Lons le Saunier – Mancy,
- Distribution d'un exemplaire des conventions de stage à l'élève, envoi d'un exemplaire à la structure de stage, le dernier exemplaire étant conservé au lycée.